

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 11624  
Numéro SIREN : 883 581 472  
Nom ou dénomination : 5 ETOILES MOBIL-HOME

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2022 sous le numéro de dépôt 154945

**5 ETOILES MOBIL-HOME**

**Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 100 000 euros ayant son siège social à PARIS (75019) – 18 rue Goubet.  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 883 581 472.**

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE**  
**DU 7 NOVEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt Deux,  
Le 7 novembre,  
A 18 heures

La Société 5 ETOILES MOBIL-HOMES, Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 euros dont le siège social est situé à PARIS (75019) – 18 rue Goubet et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 883 581 472 ; représentée par son Président et actionnaire unique, Monsieur Pierre HUON, a pris les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination du Directeur général ;
- Limitation des pouvoirs ;
- Fixation de la rémunération ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

La société 5 ETOILES MOBIL-HOMES, représentée par son Actionnaire Unique et Président a pris les décisions suivantes :

P. H

### **PREMIERE DECISION**

L'Actionnaire Unique, décide de la nomination en tant que Directeur Général de la Société BUY FOR RENT ; Société par actions simplifiée au capital social de 22.000,00 euros ayant pour siège social le 3 Rue des Frênes – 34590 MARSILLARGUES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 833 204 787, représentée par Monsieur Patrick LE COZ.

### **DEUXIEME DECISION**

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir sur la gestion opérationnelle de la Société.

#### **Toutefois :**

- Les dépenses d'investissement et de fonctionnement d'un montant supérieur à 5.000 euros hors-taxes ;
- Les emprunts bancaires ;
- Les embauches de cadre ;
- Les octrois de garantie, aval et hypothèque.

Ne peuvent être faits ou consentis qu'après autorisation des actionnaires réunis en Assemblée Générale, conformément à l'article 20 des statuts.

### **TROISIEME DECISION**

La rémunération du Directeur général est fixée pour une durée limitée à compter du 25 octobre 2022 et jusqu'au 30 novembre 2023, à la somme mensuelle de DEUX MILLE EUROS (2.000 €) hors-taxes en sus du remboursement de ses frais de déplacement sur justificatifs.

### **QUATRIEME DECISION**

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Actionnaire Unique.

  
**Monsieur Pierre HUON**  
Président